

LES FICHES PRATIQUES DE AKTO-RÉSEAU FAFIH POUR FAVORISER L'INTÉGRATION
PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

AKTO
L'humain au cœur des services
RESEAU FAFIH



ACCOMPAGNER

l'entreprise.

L'entreprise comme le bénéficiaire d'une protection internationale peut être accompagnée par le biais de la formation et/ou « d'outils » en amont, pendant et après le recrutement pour favoriser l'intégration de son salarié dans l'entreprise.

La volonté et l'investissement de l'employeur sont déterminants, tout comme celles du bénéficiaire de la protection internationale pour qui l'emploi est une des clés principales de son intégration.

Le permis de former

Cette formation est obligatoire dans le cadre d'un recrutement en contrat d'apprentissage dans la branche HCR mais elle **peut s'avérer aussi très utile pour encadrer un bénéficiaire d'une protection internationale** qui intégrerait l'entreprise. **La formation « Permis de Former » permet d'améliorer différents axes** comme l'accueil, l'information, la communication, l'encadrement, l'accompagnement, le transfert des compétences et, si nécessaire, l'évaluation.

Durée* : 14 h (formation initiale) ou 7h (mise à jour, tous les 4 ans)

Comment ? * : en s'inscrivant prioritairement sur une action de formation dans le cadre des Actions de Branches ou sur le Plan de développement des compétences.

** Durée et conditions de prises en charge susceptibles d'évolution*

Le panorama RH et diagnostic RH

Précédé d'un Panorama RH, le Diagnostic RH est **un outil opérationnel qui va plus loin dans la connaissance, l'analyse et les perspectives de développement des ressources humaines de votre entreprise.**

> D'une durée de 1 à 4 jours, il est réalisé par un cabinet RH externe et votre OPCO participe à sa prise en charge*.

** Durée et conditions de prise en charge susceptibles d'évolution.*

À l'issue du diagnostic RH, une synthèse vous est remise par votre cabinet. Elle vous permet de valider les préconisations et le plan d'action pouvant faire l'objet d'un accompagnement.

L'accompagnement RH

A la suite du Diagnostic RH, le cabinet vous accompagne dans le déploiement du plan d'action que vous avez validé qui peut porter sur une ou plusieurs thématiques RH. Exemples : intégration des salariés, accompagnement au poste de travail/ tutorat, aide à l'élaboration d'outils spécifiques pour l'accueil de salariés d'origine étrangère, aide à la mise en place de process RH, etc.

Avec qui ?

Sur rendez-vous avec un conseiller de votre OPCO

Pourquoi ?

Pour porter un nouveau regard sur votre organisation, vos pratiques en matière de ressources humaines et de gestion des compétences de vos équipes

Comment ?

Par un échange structuré avec le conseiller sur 5 thématiques RH majeures qui sont examinées et positionnées au travers d'une grille de lecture qui permet une représentation cartographique de la situation actuelle de l'entreprise :

- Recrutement et intégration,
- Métiers et compétences,
- Performance et rémunération,
- Organisation et communication dans l'entreprise,
- Dialogue social.

Résultat

Il s'agit de la synthèse des éléments recueillis et la mise en évidence des forces/ faiblesses de l'entreprise mais aussi des menaces/ opportunités liées à l'environnement. Vous identifiez les objectifs prioritaires pour le développement de votre structure et sur la base de ces derniers, le conseiller vous soumet un plan d'action.

Et ensuite ?

Selon la situation et les conclusions de cet échange, l'entreprise peut décider de suivre les préconisations de manière autonome, de faire appel aux services de l'OPCO en matière de formations et/ ou de bénéficier de l'intervention d'un cabinet spécialisé en Ressources Humaines qui prendra le relais pour le déploiement des pistes proposées.

> D'une durée de 1 à 4 jours, il est réalisé par un cabinet RH externe comme pour le Diagnostic RH.

À l'issue de cet accompagnement RH, le cabinet réalise une synthèse qui permet également à AKTO-Réseau Fafih de vous proposer une optimisation de votre plan de formation prévisionnel. **La durée totale maximum des deux prestations est de 5 jours.**

Participer à des réunions de partage d'expérience

Des réunions entre professionnels du secteur de l'Hôtellerie Restauration ayant accueilli/ intégré un bénéficiaire d'une protection internationale ou étant intéressés par cette démarche pourront être organisées par l'OPCO. Ces rencontres auront pour objectif **d'échanger sur les « bonnes pratiques » en la matière, en s'appuyant sur l'expérience de professionnels du secteur mais aussi l'expertise d'autres partenaires spécialisés.** Des bénéficiaires d'une protection internationale qui ont été embauchés pourront également intervenir lors de ces événements et faire part de leur propre expérience.

> Les entreprises intéressées par ce type d'échanges, en tant que participant ou intervenant, peuvent contacter leur OPCO ou leur organisation professionnelle pour en savoir plus.

POUR ALLER PLUS LOIN

RESSOURCES PRATIQUES

> TOUTES LES FICHES PRATIQUES DE AKTO-RÉSEAU FAFIH POUR FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE SONT DISPONIBLES SUR WWW.FAFIH.COM

Les liens vers les guides présentés ci-dessous sont des ressources pratiques sur les droits et dispositifs mobilisables par les BPI que vous pouvez transmettre à un candidat ou un salarié.

- [Plateforme d'information pour les réfugiés et les aidants](#)
- [Le guide en ligne SamSam de France Terre d'Asile](#)
- [Le guide d'Action Emploi Réfugiés](#)
- [Le guide du réfugié](#)

**Une question ou un besoin d'information ?
Contactez-nous et suivez nos actualités.**

refugies.reseau-fafih@akto.fr
www.fafih.com

